

Démarche : Dossier de candidatures - Surveillants de Baignades - Saison 2026 - Clôture des dossiers le 15/12/25

Organisme : SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU MORBIHAN

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Procédure de dépôt des candidatures à la fonction de surveillant des baignades et des activités nautiques au sein du SDIS56 pour la saison estivale 2026.
Chaque année le SDIS 56 recrute environ 80 surveillants de baignade et des activités nautiques répartis sur les différents postes de secours.

Conditions de recrutement

Le (la) candidat(e) doit :

- être âgé(e) de dix-huit ans au 1er juillet 2026 (Si mineur au mois d'avril être émancipé pour participer à la formation)
- jouir de ses droits civiques,
- avoir un casier judiciaire vierge (le SDIS adressera, au service de casier judiciaire de Nantes, une demande de casier judiciaire n°2 avant le recrutement),
- être titulaire du diplôme d'équipier secouriste (PSE2, CFAPSE, Module SAP,...) et du BNSSA (ou diplôme conférant le titre de maître-nageur sauveteur,
- disposer de l'aptitude médicale conforme à l'arrêté du 10 avril 2025.

Pour pouvoir exercer les missions de secours aux victimes, avant tout recrutement, vous devez être à jour des vaccinations obligatoires (en lien avec votre médecin traitant) et notamment être vacciné contre l'hépatite B
Attention : Le protocole de vaccination contre l'hépatite B est particulièrement long* (>6mois) – Il est donc impératif de contacter au plus tôt son médecin traitant pour vérifier cette vaccination. Les candidats non vaccinés devront avoir entrepris les démarches nécessaires avant fin novembre de l'année en cours. Un contrôle de l'immunité (dosage d'anticorps) vous sera demandé pour la constitution du dossier de recrutement.

*Schéma complet de vaccination : 1ère injection à J0, 2ème injection à J0+30 jours et 3ème injection à J0+6 mois + dosage anticorps anti HBs à J0+7,5 mois

Pour tous les nouveaux dossiers retenus, une visite médicale d'aptitude sera à passer au sein du SDIS 56 avant le stage mer (stage de mi-avril). La visite médicale d'aptitude des anciens SBAN du SDIS 56 de moins de 45 ans est valable 2 ans. Un questionnaire médical sera à remplir.

Formation

•Formations préalables :

- Stage Mer pour les personnels non titulaires du SSA (durée : 5 jours - période : du 13 au 17/04/26),
- Formation de maintien des acquis pour les personnels titulaires du stage mer ou SSA (durée : 2 jours - période : 11-12/04/26 ou 25-26/04/26),
- Formation embarcation si affectation à Carnac (durée : 2 jours - période : 13-14/06/26),

Dossier de candidatures - Surveillants de Baignades - Saison 2026 - Clôture des dossiers le 15/12/2025

•Formation continue en secourisme et techniques de sauvetage (durée : 2h/semaine - période : tout au long de la saison).

Sélection des candidats

- Tests physiques d'aisance sportive et aquatique obligatoire (2 janvier 2026) pour tous les candidats,
- Commission de recrutement (dans les 15 jours suivants les tests)

Conditions d'exercice

- Période : du 1er juillet au 31 août 2026 (possibilité d'affectation sur un mois),
- Jours : lundi au dimanche (inclus) – 1 à 2 jours de repos / semaine,
- Horaires : 13h à 19h (surveillance active) + préparation/rangement du poste,
- Affectations : postes de secours sur les communes de Carnac, Quiberon, Saint-Pierre Quiberon, Plouharnel, Vannes, Plouhinec, Gâvres, Port-Louis (affectations selon le lieu de résidence dans la mesure du possible, les qualifications détenues et l'expérience acquise),
- Hébergement : Hébergement collectif (mobile home, etc...) selon l'affectation, à la charge des collectivités,
- Indemnisation : Indemnités de sapeur-pompier volontaire variant en fonction de la qualification exercée (8.61 €/h pour les équipiers – 10.43 €/h pour les chefs de poste).

REPLISSAGE DU DOSSIER

Ce dossier concrétise votre souhait d'engagement afin de devenir surveillant de baignade au sein du SDIS 56. Il est important de remplir le dossier de candidature avec rigueur et précision.

POUR LES CANDIDATS N'AYANT JAMAIS EFFECTUE DE SAISON SBAN AU SEIN DU SDIS 56 MERCI DE FOURNIR OBLIGATOIREMENT TOUTES LES PIECES DEMANDEES. Tout dossier incomplet sera refusé.

POUR LES CANDIDATS AYANT EFFECTUE LA SAISON SBAN 2025 au sein du SDIS 56, ne pas joindre les pièces déjà intégrées dans le dossier l'année dernière sauf celles obligatoires. Pour les diplômes merci de joindre uniquement les recyclages.

Identité

Etat civil du candidat

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Photo d'identité récente

Date de naissance

Si votre majorité n'est pas atteinte au 1er avril 2026, un certificat d'émancipation devra nous être adressé pour pouvoir suivre la formation.

Département de naissance

Adresse postale

Rue/voie/Lieu-dit

Complément d'adresse (si besoin)

Code postale et Commune

Téléphone portable

Téléphone fixe

Adresse électronique

Numéro de sécurité sociale

Coordonnées bancaires

Le versement des indemnités de SPV se fait par le biais d'un virement sur votre compte bancaire. Merci d'indiquer le numéro IBAN

SITUATION PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE

Situation familiale

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Célibataire
- ☐ Divorcé(e)/Séparé(e)
- ☐ Marié(e)
- ☐ Concubinage/PACS
- ☐ Veuf(ve)

Situation professionnelle

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Etudiant
- ☐ Activité salariée
- ☐ Demandeur d'emploi

Profession exercée

APTITUDE MEDICALE

Vaccination obligatoire

L'arrêté du 10 avril 2025 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours prévoit différentes vaccinations obligatoires pour être déclaré apte lors du recrutement. Compte tenu des activités de secours d'urgence à personnes auxquelles seront soumis les surveillants de baignade, la vaccination contre l'hépatite B prévue, dans ce cadre, par le code de la santé fait partie intégrante des vaccinations obligatoires. (Voir note ci-dessous) Vous devrez également réalisé un bilan biologique complet ainsi qu'une radio des poumons (radio de moins de 2 ans acceptée). Ces actes sont à la charge du SDIS et les

Dossier de candidatures - Surveillants de Baignades - Saison 2026 - Clôture des dossiers le 15/12/2025
ordonnances vous seront transmises à la prise du rendez-vous médical.

Etes-vous vacciné contre l'hépatite B

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si non avez-vous démarré le protocole de vaccination ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

A quelle date ?

Le protocole de vaccination contre l'hépatite B étant très long (> à 6 mois), pour être recruté pour la saison estivale 2026 vous devez l'avoir démarré au plus tard début novembre 2025

ACTIVITE SAPEUR-POMPIER

Etes vous Sapeur-Pompier Professionnel ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui quel est votre SDIS et Centre de secours d'affectation SPP ?

Etes vous Sapeur-Pompier Volontaire ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui quel est votre SDIS et Centre de secours d'affectation SPV ?

Engagement différencié : SPV missions secours à personnes

Votre engagement SBAN vous permet également de réaliser des missions de secours à personnes en juillet et août au sein du centre de secours du secteur de votre affectation SBAN et tout au long de l'année selon votre domiciliation. Ces missions vous permettraient de vous engager au profit de la population morbihannaise, de gagner en compétences et de mieux collaborer avec les sapeurs pompiers du secteur

En plus de l'engagement en tant que SBAN Je souhaite m'engager en tant que SPV pour effectuer des missions de secours à personnes

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

EXPERIENCE SURVEILLANCE DES PLAGES

Disposez-vous déjà d'une expérience de surveillant de baignade ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Expérience

Année

Département

Poste de secours

Fonction

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Equipier

☐ Adjoint chef de poste

☐ Chef de poste

Employeur

Année

Département

Poste de secours

Fonction

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Equipier

☐ Adjoint chef de poste

☐ Chef de poste

Employeur

Année

Département

Fonction

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Equipier

☐ Adjoint chef de poste

☐ Chef de poste

Employeur

CHOIX D'AFFECTATION

Choix d'affectation

Les affectations définitives respectent en règle général l'un de vos 3 choix. Nous vous informons néanmoins que plusieurs critères sont pris en compte (fonctions, parité homme/femme, ancienneté...)

Priorité 1

☐ Vannes

☐ Non

☐ Oui

☐ Quiberon

☐ Non

☐ Oui

☐ Saint-Pierre-Quiberon

☐ Non

☐ Oui

☐ Plouhinec

☐ Non

☐ Oui

☐ Gâvres

☐ Non

☐ Oui

☐ Port-Louis

☐ Non

☐ Oui

☐ Plouharnel

Dossier de candidatures - Surveillants de Baignades - Saison 2026 - Clôture des dossiers le 15/12/2025

☒ Non

☒ Oui

☐ Carnac

☒ Non

☒ Oui

☐ Sans préférence

☒ Non

Priorité 2

☐ Vannes

☒ Non

☒ Oui

☐ Quiberon

☒ Non

☒ Oui

☐ Saint-Pierre-Quiberon

☒ Non

☒ Oui

☐ Plouhinec

☒ Non

☒ Oui

☐ Gâvres

☒ Non

☒ Oui

☐ Port-Louis

☒ Non

☒ Oui

☐ Plouharnel

☒ Non

☒ Oui

☐ Carnac

☒ Non

☒ Oui

☐ Sans préférence

☒ Non

Priorité 3

☐ Vannes

☒ Non

☒ Oui

☐ Quiberon

☒ Non

☒ Oui

☐ Saint-Pierre-Quiberon

☒ Non

☒ Oui

☐ Plouhinec

☒ Non

☒ Oui

☐ Gâvres

☒ Non

☒ Oui

☐ Port-Louis

☒ Non

☒ Oui

☐ Plouharnel

☒ Non

☒ Oui

☐ Carnac

☒ Non

☒ Oui

☐ Sans préférence

☒ Non

DISPONIBILITES

Disponibilités

Merci d'indiquer vos disponibilités. En fonction du nombre de demandes et des disponibilités de chacun, un arbitrage sera réalisé afin de maintenir un dispositif de surveillance sécurisé avec un effectif de SBAN titulaires et de SBAN remplaçants *. Une

Dossier de candidatures - Surveillants de Baignades - Saison 2026 - Clôture des dossiers le 15/12/2025
disponibilité sur deux mois ne vaut pas un engagement automatique sur les deux mois.

Si vous avez uniquement des disponibilités partielles, merci de remplir le tableau de désidératas.

*Les SBAN remplaçants font partie intégrante des équipes de surveillance. Ils assurent un nombre de garde minimum auquel s'ajoutent les gardes de remplacement (malade, blessé, renforcement de poste).

Du 1er au 31 juillet 2026

Poste à temps complet

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Du 1er au 31 août 2026

Poste à temps complet

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Disponibilités partielles en Juillet

Remplir impérativement le tableau de désidératas ci-dessous

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Disponibilités partielles en Août

Remplir impérativement le tableau de désidératas ci-dessous

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Tableau de désidératas (2026)

A remplir uniquement par les candidats qui n'ont que des disponibilités partielles

TESTS PHYSIQUES OBLIGATOIRES ET FORMATIONS

Descriptif des tests du vendredi 2 janvier 2026

Le test se déroulera en piscine le vendredi 2 janvier 2026 de 8h à 12h et est OBLIGATOIRE pour tous. Il n'y aura pas de séance de rattrapage.

Le test physique a pour objectif de sélectionner les candidats et d'évaluer le niveau des futurs SBAN sur :

- la technique de nage
- l'aisance aquatique
- la condition physique
- la motivation et la persévérance

Un certificat de non contre-indication aux activités sportives de moins de trois mois devra

Dossier de candidatures - Surveillants de Baignades - Saison 2026 - Clôture des dossiers le 15/12/2025
être fourni au plus tard le jour des tests.

FORMATIONS

Si votre dossier est retenu, vous serez amené à participer à des formations préalables qui ont lieu à Saint-Pierre Quiberon (formation, logement et repas pris en charge par le SDIS 56) :

- Le stage mer aura lieu du 13 au 17/04/2026 (Pour les candidats non titulaires du SSA)
- Les formations de maintien des acquis auront lieu les 11-12/04/26 et 25-26/04/26 pour les candidats titulaires du stage mer (ayant effectué une saison SBAN) ou titulaires du SSA ,
- La formation embarcation si affectation à Carnac aura lieu les 13 et 14/06/26

Je suis titulaire du SSA / ou j'ai effectué la saison SBAN 2025 au SDIS 56, je suis disponible sur les dates suivantes :

Merci de cocher la ou les dates de vos disponibilités

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ 11 et 12/04/2026

☐ 25 et 26/04/2026

☐ Je ne connais pas encore mes disponibilités

Je suis nouveau candidat et je n'ai pas le SSA, j'ai bien noté que la formation "stage mer" aura lieu du 13 au 17/04/2026

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

DIPLOMES

Surveillance et sauvetage aquatique

L'exercice de la fonction de surveillant de baignades et des activités nautiques requiert à minima le Brevet National de Surveillance et de Sauvetage Aquatique.

Titre du diplôme de surveillance et de sauvetage aquatique

Précisez la qualification la plus élevée et/ou la plus à jour de recyclage détenue. A défaut, précisez la qualification en cours de préparation.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ BNSSA

☐ MNS

☐ BEESAN

☐ BPJEPS AAN

☐ CAEPMNS

☐ CQPMNS

J'AI OBTENU MON DIPLOME : Date de délivrance du diplôme

BNSSA : Durée de validité 5 ans (Jusqu'au 31 décembre des 5 ans)

Date de délivrance de l'attestation de formation continue relative au BNSSA

Dans le cas où votre BNSSA n'est plus valide (Plus de 5 ans et au delà du 31/12 de la 5ème année)

JE SUIS EN COURS DE FORMATION : merci d'indiquer la date d'examen du BNSSA ?

Le BNSSA étant obligatoire pour participer au stage mer, il doit être obtenu avant le 4/04/2026

Secourisme

L'exercice de la fonction de surveillant de baignades et des activités nautiques en tant que Sapeur-Pompier Volontaire Saisonnier requiert de disposer de la qualification d'équipier secouriste (CFAPSE ou PSE1+PSE2 ou sapeur-pompier équipier VSAV)

Titre du diplôme de secourisme

Précisez la qualification la plus élevée

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ PSE2

☐ CFAPSE

☐ Equipier VSAV (pour les sapeurs-pompiers)

J'AI OBTENU MON DIPLOME : Date de délivrance du diplôme de secourisme

Date de délivrance de l'attestation de formation continue du diplôme de secourisme

Recyclage du PSE2 à effectuer annuellement

JE SUIS EN COURS DE FORMATION : merci d'indiquer la date de l'examen

Le PSE 2 étant obligatoire pour participer au stage mer, il doit être obtenu avant le 4/04/2026

Permis mer

Le permis mer est recommandé pour les affectations sur les postes de secours de Carnac

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui

☐ Non

☐ En cours

PIECES A FOURNIR

Explication

Merci d'apporter un soin à la numérisation des pièces que vous allez joindre à votre dossier pour faciliter son traitement.

Privilégiez le FORMAT PDF aux autres formats de fichier.

Les pièces demandées sont indispensables pour valider votre recrutement.

Pour les candidats ayant effectué la saison 2025 au sein du SDIS 56, merci d'intégrer uniquement les pièces obligatoires et le recyclage des diplômes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Dossier de candidatures - Surveillants de Baignades - Saison 2026 - Clôture des dossiers le 15/12/2025

☐ Attestation de droits à l'assurance maladie

Attention il ne s'agit pas de la copie de la carte vitale mais bien de l'attestation jointe à celle-ci

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Carte nationale d'identité

Une copie de la carte nationale d'identité est nécessaire pour effectuer les démarches d'obtention de l'extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 2) obligatoire pour le recrutement en tant que SPV saisonnier

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ RIB

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Carnet de vaccination

Fournir la copie complète du carnet de vaccination indiquant notamment la vaccination contre l'hépatite B

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Sérologie hépatite B

Si votre protocole HB est complet merci de joindre le dosage anticorps anti-Hbs ≥ 10 m/l. Il est obligatoire pour les nouvelles recrues datant de moins de six mois.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ BNSSA

Si le diplôme a été obtenu, merci de le joindre au dossier

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Recyclage quinquennal du BNSSA le cas échéant

Si la validité du diplôme est dépassée, joindre l'attestation de recyclage

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ SSA Littoral

Si vous êtes titulaire du SSA Littoral, merci de joindre votre diplôme

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Diplôme PSE 1

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Diplôme PSE 2 ou équivalent

Si le diplôme a été obtenu, merci de le joindre au dossier

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Recyclage PSE 2 ou équivalent

Si la validité du diplôme est dépassée (recyclage annuel obligatoire), joindre l'attestation de recyclage

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Si déjà obtenu, merci de le joindre au dossier

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Fiche habillage

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Déclaration sur l'honneur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Autorisation de reproduction et de représentation de photographies

Pièces à fournir uniquement pour les SPP/SPV

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Autorisation de l'autorité hiérarchique

Uniquement pour les SPP/SPV

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Arrêté d'engagement SPP/SPV (Format PDF)

Pour les SPP/SPV hors département du Morbihan

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Certificat médical d'aptitude validé par un médecin sapeur-pompier (conforme à l'arrêté du 10 avril 2025)

Pour les SPP/SPV hors département du Morbihan

RGPD

Je suis informé(e) que le SDIS 56 utilisera les données de ce dossier pour en effectuer les traitements administratifs nécessaires dans les différentes applications (règlement général de protection des données RGPD).

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Observations par rapport à mon dossier de candidature

Vous pouvez apporter ici toutes les précisions nécessaires au bon traitement de votre dossier.